

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JUIN 2019

Procès-Verbal

Le 27 juin 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Brigitte GUILLAUME a été désignée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Gérard SANCIAUT qui a donné pouvoir à Stéphanie GRENET, Ludovic GATINEAU qui a donné pouvoir à David COLSON, Jean Claude MANUBY qui a donné pouvoir à Martine RODRIGUEZ.

Elle a donné lecture du compte-rendu du conseil précédent. Il est adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- ➡ Désignation des jurés d'assises
- ➡ Affaires Financières et Travaux :
 - Nouvelle cartographie des services de la DGFIP
 - Recomposition du conseil communautaire pour 2020
 - Recrutement de trois CDD aux services techniques
 - Indemnité de concours pour les membres du jury d'école
 - Bail de la gendarmerie
 - Subvention pour la mise en place d'un système de vidéoprotection au stade
 - Allongement des durées d'emprunts suite au rachat de dom'Aulim par Auvergne Habitat
- ➡ Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences
 - Convention d'utilisation des installations sportives
 - Cession à l'euro symbolique du terrain en stabilisé
 - Modification des statuts du SIASD
 - Demande de subvention pour les sorties scolaires 2019
 - Don d'une carte famille pour la fête de l'école
- ➡ Questions diverses
 - SBA : nouveau calendrier de collecte
 - Stationnement et arrêt interdit place de la barrière : nouvel arrêté municipal
 - Projection de population du PLUi
- **Désignation des jurés d'assises**

Comme chaque année et conformément à la circulaire préfectorale de mai 2019, la commune doit tirer au sort sur les listes électorales 6 électeurs qui pourront être désignés jurés d'assises.

Le nombre de jurés est réparti proportionnellement à la population.

Le tirage au sort s'effectue publiquement et la liste sera transmise au greffe du tribunal de Riom

Pour mémoire, les électeurs qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit ne pourront pas être retenus (nés avant le 31 décembre 1997)

Les 6 électeurs tirés au sort sont : (nom prénom adresse et date de naissance)

- AUGÉY Thomas Cédric, 7 route de Lemery 27 août 1980
- BARRI Marguerite, Sanat 30 janvier 1964
- GAZEL Alexis Marcel Jocelyn, les Goslards, 3 décembre 1994
- VIGIER Sylvie Marie Jeanne, 20 route de Clermont 8 janvier 1958
- CHALAND Rémi Jean Fabien, 5 rue des récollets, 3 septembre 1980
- ADOLPHE Jérémy, 26 rue de l'enfer 23 juillet 1989

- **Point sur les consommations de crédits à mi exercice :**

Le niveau de consommation des crédits est comparable au niveau de consommation de 2018.

Il n'appelle pas de remarque particulière. La santé financière de la commune est toujours stable.

- **Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire**
 - Nouvelle cartographie des services de la DGFIP

Le 6 juin 2019, M. Gérald DARMANIN a envoyé à l'ensemble des maires la nouvelle carte de l'implantation des services de la DGFIP.

A la suite de cet envoi, une concertation de quatre mois a été engagée avec les élus et leurs associations représentatives, les services de la DGFIP et de l'Etat.

L'affichage de cette réforme est bien évidemment la modernisation de l'action publique et l'accroissement de la présence des services des finances publiques sur le territoire en mettant en place de nombreux points de contacts.

Dans les faits il s'agira des services « allégés ». Au lieu de 27 trésoreries actuellement, il n'y en aura plus que 7, le reste étant des « points de contact ».

Ainsi la trésorerie de Luzillat deviendra un « accueil de proximité ». Pour certaines démarches que les usagers effectuaient directement à Luzillat il faudra désormais se déplacer à Thiers ou à Chamalières.

- Recomposition du conseil communautaire pour 2020

Selon l'article L.5211-6-I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au plus tard le 31 août de l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux, les communes membres des EPCI doivent délibérer quant à la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant.

Cette répartition peut se faire par deux moyens : soit selon la répartition dite de droit commun (qui prévoit, pour CCPL, un nombre de 39 délégués) soit selon un accord local (qui pourrait prévoir jusqu'à 48 délégués).

La CCPL lors de son conseil de mai 2019 a choisi de recourir à la répartition de droit commun.

La dernière population municipale connue pour la communauté de communes est de 21 019 habitants, ce qui, au regard des dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT conduit à un nombre de conseillers communautaires de 30, augmenté de 9 conseillers communautaires en vertu de la règle selon laquelle les communes qui n'ont pas obtenu de siège lors de la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne se voient attribuer un siège de manière forfaitaire afin d'assurer leur représentation (cas des communes de Chaptuzat, Saint-Genès-du-Retz, Montpensier, Bussièrès-et-Pruns, Saint-Agoulin, Bas-et-Lezat, Sardon, Beaumont-lès-Randan, Saint-Denis-Combamazat).

Selon la répartition de droit commun, à partir de 2020, la répartition serait la suivante :

- Maringues : 6 délégués
- Aigueperse : 5 délégués
- Randan : 3 délégués
- Effiat, Luzillat et Saint Sylvestre Pragoulin : 2 délégués
- Les autres communes : 1 délégué

- o Recrutement de trois CDD aux services techniques

En raison de divers travaux prévus aux services techniques il convient de recruter 3 agents en CDD aux services techniques (fin du poilu, plateforme...) pour accroissement temporaire d'activité.

2 pour 35h hebdomadaire à partir du 3 septembre 1 pour 26h hebdomadaire à partir du 20 août.

Délibération adoptée à l'unanimité

- o Nouvelle école : le jury de sélection des équipes doit avoir lieu mardi 2 juillet. Le dossier a été retiré 161 fois et 72 équipes ont soumissionné.
- o Indemnité de concours pour les membres du jury d'école

Le jury de concours pour le projet de future école doit avoir lieu le 2 juillet. Il convient, conformément à la réglementation en vigueur, d'indemniser les membres du jury.

Le montant de l'indemnité a été fixée sur la base des tarifs indiqués par le CAUE (Conseil d'urbanisme d'architecture et d'environnement) à 500€ et la prise en charge des frais de déplacements à hauteur de 0.37€/km.

Délibération adoptée à l'unanimité

- o Bail de la gendarmerie

Comme indiqué lors du précédent Conseil, il convient de réviser le loyer de la gendarmerie.

Après négociation et au vu des travaux effectués, le pôle domanial a choisi de d'augmenter le loyer à 48 224 €.

Il convient donc de délibérer pour valider ce montant.

Délibération adoptée à l'unanimité

- o Subvention pour la mise en place d'un système de vidéoprotection au stade

Plusieurs actes de malveillance ont été commis en 2017 au complexe sportif qui ont donné lieu à des dépôts de plaintes :

- Dégradations des ouvertures (portes et fenêtres)
- Intrusion
- Vidage des extincteurs
- Dégradations du matériel sportif
- Incivilités diverses (déchets, petites dégradations, intrusion intempestive...)

Suite à ces différentes plaintes un système d'alarme a été installé en 2018 pour plus de 19 000€.

En 2019 les dégradations et incivilités ont recommencé. Au vu du nombre important de personnes qui utilisent la salle et passent sur le site et du coût pour la collectivité de ces dégradations la municipalité a décidé d'installer sur le site un système de vidéo-protection.

Cette installation peut, en partie, être financée par le Conseil Régional.

Il convient de délibérer pour soumettre un dossier de subvention à la région

Délibération adoptée à l'unanimité

- o Allongement des durées d'emprunts suite au rachat de Dom'Aulim par Auvergne Habitat

Au cours du conseil municipal de décembre 2018, la commune avait maintenu le cautionnement des prêts accordés à Dom'Aulim lors de son rachat par Auvergne Habitat.

Les durées de prêt restant à cautionner sont désormais de 5 ans.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces nouvelles durées.

Délibération adoptée à l'unanimité

- o En raison de la plainte de plusieurs administrés, la place de la barrière (devant le bar chez Dom) a été mise en stationnement et arrêt interdits.
- o Une réunion de la CCPL a eu lieu mardi 25 juin avec les commerçants marinois et le manager de centre bourg : M. TRESOR et la Chambre de commerce et d'industrie
- o Travaux SIEG : renouvellement du candélabre sur le boulevard Bergougnoux pour un montant de 3 000€ HT pris en charge à 50 % par le SIEG

Délibération adoptée à l'unanimité

- o En raison de la canicule des arroseurs de jardins ont été installés dans la cour de l'école Anatole France pour rafraîchir les élèves et les maîtresses. Ils seront laissés en place pour la fête de l'école samedi.
- o Les travaux de la route de Thiers démarrent la semaine du 1^{er} juillet.
- o Les travaux du rond-point de la route de Luzillat ont commencé cette semaine.

• **Commission Cadre de Vie – Stéphanie GRENET - Adjointe**

Tout au long du mois du juin, les agents ont été occupés sur les tâches suivantes :

- Tous les jours : poursuite de la tonte, de la taille (passage de l'épareuse), débroussaillage, désherbage mécanique (binette).
Arrosage (2 jours/semaine).
Passage du rota (après réparation) sur 1^{ère} moitié du square du poilu.
Nettoyage abord de l'étang réservé à la « société de pêche » zone de Lachamp
Peinture routière.
- Préparation / Organisation d'évènements et festivités : installation et désinstallation du parquet et estrade, barnums,
Soirée Johnny Enfants de la Limagne, Week end Vensat, Arts dans tous ses états (nettoyage de la Halle), APLUM, Pétanque (2 concours), Gala de Gym Pro Patria, Fête des écoles Saint Joseph et Anatole France.
- Fin de la première phase des travaux (maçonnerie) sur la plateforme sportive et Stake Park.
- Et bien sûr les travaux courants....

• **Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint**

Le bulletin municipal a été distribué la semaine précédant le concours de peinture. Beaucoup de Maringois ont découvert la zone de Lachamp.

Merci à la commission d'avoir beaucoup travaillé

Sur le site internet des mises à jour concernant la canicule, les manifestations de cet été et le calendrier des collectes SBA.

• **Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe**

- Concours de peinture 2019

Le concours de peinture s'est très bien passé. Cette année encore, les peintres dans la rue ont réalisé des œuvres d'une très grande qualité.

Rob Elias de Roanne a obtenu le 1^{er} prix ; deuxième prix pour Michel Guillaumont de Thiers et troisième prix pour Roger Fages qui est venu de la Corrèze.

Sous la halle, les artistes venus nombreux, ont offert une exposition de qualité, sculptures, poterie, photos cuir.

L'atelier peinture avec les résidents de la maison de retraite et les enfants a été un réel succès. C'est à refaire. Merci à Martine et Yannicka qui ont aidé Audrey et Caroline toute la journée.

La démonstration d'aquarelle de Françoise Catus a été très appréciée et nos musiciens ont bien animé l'après-midi.

Une superbe journée très sympathique. Merci à toutes les personnes qui ont aidées avant et pendant la manifestation.

Philippe le Pont signale que plus de 100 repas ont été vendus.

- Maison du patrimoine

La maison du patrimoine est ouverte du mercredi au dimanche de 15h à 18h avec la possibilité de visiter les tanneries.

Le vendredi 14 juin nous avons eu 30 personnes, 2 agents ont fait les guides. Une réflexion est en cours pour mieux signaler le site.

Jusqu'à dimanche Gisèle Cabrera expose ses œuvres ensuite, il y aura Claudine Béchard et en août Josiane Bregeon.

L'office du tourisme sur inscription assurera des visites tous les jeudis en juillet /août de 15h à 16h30.

- A la salle d'expo de la médiathèque

- Du 24 juin au 13 juillet : les peintures Abstraites de Mireille Stricker Puaud artiste professionnelle de Nantes

- Du 15 juillet au 3 août : Alain Fleu

- Du 5 août au 31 août : Les huiles et Aquarelles de Régis Veillerot

- Don d'une carte de médiathèque « famille » pour la tombola de l'école A France

Comme les deux années précédentes et dans le cadre de la tombola organisée le 29 juin 2019 par le groupe scolaire Anatole France, la Commune a décidé d'offrir une carte d'abonnement Famille à la Médiathèque de Maringues.

Celle-ci sera d'une valeur de 23€ ou 32 € selon que le gagnant est ou non Maringois.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLÈRE – Adjoint

- Convention d'utilisation des installations sportives

Depuis 2017, chaque établissement doit conventionner avec le propriétaire des installations sportives utilisées dans le cadre de la pratique de l'EPS et s'acquitter directement auprès de lui des factures correspondantes.

Il est proposé de renouveler la convention, avec le collège Louise Michel et le collège Saint Joseph dans les mêmes conditions que l'année passée soit 12€/ h d'utilisation sur la base d'une durée d'utilisation théorique.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Cession à l'euro symbolique du terrain en stabilisé

Par courrier du 30 août 2018 la commune demandait au département la mise à disposition du terrain en stabilisé au complexe sportif sur le terrain cadastré section ZW n°335.

Le département avait, dans l'attente de la cession à la commune, signé une convention de mise à disposition.

Le service des domaines a évalué ce terrain à 35 000 € soit 9.35 € par m². Cependant vu l'intention de la commune de maintenir l'affectation de ce terrain aux activités sportives et de prendre en charge son entretien, le département accepte la cession à la commune à l'euro symbolique.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Modification des statuts du SIASD

Suite aux arrêtés préfectoraux n° 19-00259 remis aux membres du comité syndical, la communauté de communes Plaine Limagne s'est substituée à 3 de ses communes membres (Luzillat, Maringues et Saint Denis Combarnazat) pour la compétence aide à domicile.

Il convient donc de modifier les statuts du SIASD afin de les mettre en conformité.

Délibération adoptée à l'unanimité

☞ A venir en juillet

- Samedi 6 : concours de pétanque au complexe sportif.
- Dimanche 28 : concours de pêche, zone des étangs.

☞ A venir en Aout

- Du samedi 03 au dimanche 25 : tournoi du TCM au complexe sportif.
- Samedi 31 : forum des associations.

☞ SPORTS ET ASSOCIATIONS

- Planning d'occupation des salles du complexe sportif : réunion mercredi 3 juillet.
- AG de convivialité en milieu rural
Finances saines et 70 adhérents, en hausse constante depuis la création
- AG de Gym'Méninges : cette association regrette le manque d'hommes et de ne pas pouvoir participer à la fête car elle ne connaisse pas de personne pour leur prêter un tracteur et une remorque
- AG de l'USM : changement de président : Lionel GUEHENNEC reprend la présidence, mais pour l'instant il manque un trésorier.

Les différentes équipes ont de très bons résultats.

- AG de la chasse, le bureau reste le même.

- Visite de l'étang municipal à Lachamp, la société de pêche va participer aux travaux d'aménagement, donc la pêche sera totalement interdite pendant le mois de Juillet
- L'éclairage en led des terrains de foot a été validé et homologué (tennis et stabilisés),

☞ SOLIDARITE.

- Don du sang le 31 mai

☞ DIVERS.

- Comité syndical du SBA samedi 22 juin : passage à une levée tous les 15 jours pour les poubelles vertes.

Pour info, la moyenne des levées pour 2018 était de 17 pour les bacs verts et de 11 pour les jaunes.

• Commission Animation – pour Gérard SANCIAUT, Stéphanie GRENET – Adjointe

- Demande de subvention pour les sorties scolaires 2019

En plus du voyage au sénat qui aura lieu le 2 juillet, l'école Anatole France a organisé pour la fin de l'année scolaire 5 sorties pour l'ensemble de ses élèves.

- Le vendredi 17 mai : 2 classes sont allées voir l'exposition H₂O et visiter le musée Roger Quilliot
- Le mardi 11 juin : 5 classes sont allées se promener au las du Guéry
- Le vendredi 14 juin 2 classes sont allées se promener au lac Chambon
- Le jeudi 20 juin : 2 classes sont allées au musée de la coutellerie à Thiers
- Le vendredi 21 juin : 2 classes sont allées au musée de la fourme à Ambert

Le budget prévisionnel est de 2741 €. Il est proposé de leur accorder une subvention de 1000 €

Pour mémoire en 2017, il leur avait été accordé une subvention de 1500€ pour un budget de sorties de 4165€ et 1600€ en 2018 pour un budget de sorties équivalent.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Bilan du conseil d'école

1. Suivi et prévision des effectifs

Au 11 /06 /19

	Présents + inscriptions
--	-------------------------

PS	39 + 2 prévues jeudi 13 juin + 1 en septembre (non compté)
MS	21
GS	36
CP	47
CE1	34
CE2	33
CM1	43
CM2	28
	TOTAL 282 moyenne 23.5
ULIS	9 Inclus dans les chiffres

En attente d'éventuelles radiations et inscriptions.

L'effectif est sensiblement le même que pour l'année scolaire 2018/2019 avec cependant une progression dans les petites sections.

2) Présentation du pourcentage d'absentéisme

11,56 % pour 2018/2019

11.52 % pour 2017/2018

12.52 % pour 2016/2017

12.23 % pour 2015/2016

Le pourcentage est stable.

C'est un chiffre qui concerne tout le groupe scolaire. Il faut le moduler avec les scolarisations le matin pour les petites sections au choix des familles.

Au cours de cette réunion d'autres sujets ont été abordés : les sorties scolaires, les animations, les rencontres sportives, l'organisation de la rentrée etc.

Rappel : la fête de l'école aura lieu le samedi 29 juin à partir de 9 h et non 14h salle pro-patria en raison de la canicule.

- **La commission animations et festivités**

La commission s'est réunie le mercredi 05 juin.

Ordre du jour : la communication pour la fête annuelle.

Des flyers pour les brocanteurs, des affiches pour les commerçants, des affiches pour les carrefours ont été élaborées.

Le planning de distribution a été établi.

D'autres réunions ont été planifiées pour faire le point sur les commandes, pour établir le planning des tâches etc.

• **Questions diverses – Monsieur le Maire**

- Remerciements des amis de la forge pour le prêt et la mise en place de matériel
- Les projections des bureaux d'études concernant le PADD du PLUiH prévoient en 2032 une population marinoise qui pourrait aller de 3 808 habitants à 3 924.
- Invitation pour la fête nationale, rendez vous le 13 juillet à 21h30 place de la mairie
- Un référendum d'initiative partagée est en cours concernant la privatisation des aéroports de paris. Il peut être rempli sur internet ou via un formulaire cerfa qu'il faut déposer à l'accueil de la mairie.

°_°_°_°_°_°

La séance est levée à 21h05